



## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

### COMITÉ D'ADMINISTRATION

DATE : 29 mai 2018

HEURE : 9h00

ENDROIT : Hôtel de ville St-Hippolyte, 2253 Chemin des  
Hauteurs, St-Hippolyte.

## PROCÈS - VERBAL

### INVITÉS PRÉSENTS

Paul Germain, président  
Xavier-Antoine Lalande, vice-président  
Jean-Guy Joubert, trésorier  
Viviane Dagenais, secrétaire  
Louise Gallant, administratrice  
Linda Lalonde, administratrice  
Léna Bergeron, administratrice.  
Roger Hotte, administrateur  
Bruno Laroche, administrateur  
Pierre Daigneault, administrateur

Louise Bourgeois, directrice générale

### INVITÉS ABSENTS

Josée Yelle, administratrice substitut  
Sophie Astri, administratrice  
Richard Champagne, administrateur

**1. Mot de bienvenue.**

Paul Germain, président remercie monsieur Bruno Laroche de nous recevoir dans sa ville et déclare la réunion ouverte.

**2. Adoption de l'ordre du jour du 29 mai 2018**

Proposé par Léna Bergeron d'ajouter au varia de l'ordre du jour les points suivants :

- Entrevue avec Justine Vachon de Cime FM
- Pertinence d'assister à la réunion du RUTAC à laquelle elle est invitée.

**Résolution AR 20180529.2**

Paul Germain propose l'adoption de l'ordre du jour du 29 mai avec les ajouts au varia tels que suggérés par Léna.

**Adoptée à l'unanimité**

**3. Adoption du procès-verbal du 24 avril 2018**

Léna Bergeron propose de modifier le procès-verbal au paragraphe 4 E pour lire : « aucune lettre d'appui a été envoyée par le TAC concernant la fusion des sociétés de taxis. » au lieu de « l'information a été communiquée ».

Également au paragraphe 9, 1ère ligne, remplacer « que » par « où »

**Résolution AR 20180529.3**

Paul Germain propose l'adoption du procès-verbal du 24 avril 2018 tel que modifié.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4. Suivi du procès-verbal du 24 avril 2018**

**a) Signature des contrats de taxis**

Aucune signature de contrat actuellement.

Paul Germain informe que Taxi St-Jérôme offre de prendre les appels 24 heures sur 24 pour le collectif.

**b) Relevé de la clientèle prévostoise sur l'Inter par Viviane**

Viviane informe ne pas l'avoir fait suite à un courriel reçu de monsieur Roger Hotte l'informant qu'une enquête origine/destination est en cours au TAQL. Cette enquête devrait nous donner ces chiffres.

**c) État de la politique de réservation de 2 heures à l'avance**

Il est proposé par Xavier-Antoine Lalande de reprendre la résolution AR 20180327.4C et de remplacer le dernier alinéa « Le transporteur ne devra pas déroger de son circuit prévu initialement » par « Le transporteur peut déroger de son circuit prévu initialement sur un rayon limité à un km.

Conséquemment la **résolution AR 20180529.4C** remplace la résolution AR 20180327.4C et qui se lit comme suit : « Que l'utilisateur/abonné puisse faire une réservation de transport entre 24 heures et 2 heures précédant le déplacement, si les trois conditions suivantes sont remplies :

- La route (circuit) désirée est déjà retenue par un usager qui l'aura préalablement réservée dans le délai actuellement requis de 24 heures,
- Il doit y avoir une place disponible dans le véhicule qui fait la route (circuit)
- Le transporteur peut déroger de son circuit prévu initialement sur un rayon limité à un kilomètre.

**Adoptée à l'unanimité**

**d) Manquement des transporteurs**

Madame Bourgeois informe qu'elle a eu des problèmes avec les Autobus Brunet depuis le mois de janvier, erreurs, surplus de facturation. Elle doit rencontrer une personne responsable de la facturation pour éclaircir le tout. Taxi Prévoist prend la relève avec une van adaptée pour remplacer les Autobus Brunet en partie.

**e) Comité des plaintes**

Madame Bourgeois nous réinforme de la procédure à suivre concernant le suivi des plaintes. Le comité des plaintes est formé par le président, la direction générale et le ou les représentants de l'établissement, (établissement faut comprendre transport adapté et collectif) pour discuter du dossier lorsque la plainte ne trouve pas satisfaction à l'interne.

Quant à la plainte de monsieur Denis Filiatrault, un règlement lui a été offert hier le 28 mai. Suivi sur l'acceptation du règlement en juin 2018.

**5. Adoption des comptes à payer**

Questionnement quant à la facture de Bell Canada.

Louise Bourgeois doit vérifier les coûts avec Vidéotron pour les mêmes services offerts actuellement.

#### **Résolution AR 20180529.5**

Bruno Laroche propose l'adoption des comptes à payer du chèque 4772 à 4795 pour le transport adapté et du chèque 2286 à 2300 pour le transport collectif.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6. Rapport budgétaire.**

Au poste de Service-minibus pour les villes de Ste-Sophie et St-Hippolyte, le coût des services rendus est à « 0 » parce que la facturation des Autobus Brunet n'est pas complétée (voir par. 4d).

#### **Résolution AR 20180529.6**

Léna Bergeron propose l'adoption des rapports budgétaires, adapté et collectif

**Adoptée à l'unanimité**

#### **7. Correspondance**

Le 13 avril 2018 MTMDET (ministère des transports de la mobilité durable et électrification des transports) nous informe qu'il nous versera un montant de 5,000\$, représentant un deuxième versement de 40% de l'aide financière accordée pour 2017, de laquelle a été soustrait 75,000\$ afin de tenir compte d'une récupération à la suite de l'analyse des données de 2016. Le solde de 10% sera versé suite à l'analyse des documents exigés pour la reddition de compte.

#### **8. Compte-rendu des colloques ATCRQ (Association des transports collectifs ruraux du Québec) ET UTACQ (Union du transport adapté et collectif du Québec).**

##### Quant au transport collectif

Louise Bourgeois nous fait le compte rendu : Vecteur 5 a fait un exposé des rôles, responsabilités et principes de structure du MTMDE, les VILLES et L'OSBL. Également une présentation sur la manière de publiciser les services de transport.

La tarification ainsi que la nouvelle politique du MTMDE ont été abordés.

### Quant au transport adapté

La nouvelle politique d'aide en transport adapté est toujours en révision pour l'année 2018. Pour donner les montants d'aide, ils vont se baser sur l'année 2017.

Le MTMDET a présenté une diapo sur leur vision de l'avenir jusqu'en 2030.

La nouvelle loi 122 en vigueur depuis janvier 2018 stipule que si nous payons des contrats de taxi de 100,000\$ et plus, la MRC doit absolument aller en appel d'offres pour les services de transport.

En juin, le TAC devrait recevoir la nouvelle version du logiciel de répartition qui comportera la géolocalisation

#### **9. Production du plan de développement pour demander l'aide au MTMDET**

Louise Bourgeois et Roger Hotte nous informent que le plan de développement doit être présenté au MTMDET le ou avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

#### **10. Varia**

##### Communication entre Taxi St-Jérôme et administration du TAC.

Il est impossible pour le moment pour le TAC d'envoyer les routes à Taxi St-Jérôme par internet puisque notre fichier de route géré par notre système Parcours est incompatible avec le système Fraxion opéré par Taxi St-Jérôme.

On tentera de trouver une solution.

##### Entrevue avec Justine Vachon de CIME FM.

Nous ne sommes pas concernés.

##### Pertinence d'assister à la réunion du RUTAC

C'est à la discrétion de Léna Bergeron, représentante des usagers en transport adapté pour le TAC, d'assister à la réunion du RUTAC

L'organisme RUTAC est affilié au RTM (EXO) des Laurentides pour le transport adapté, bien qu'ils collaborent avec le TAC, ils ne gèrent pas le transport de nos usagers

#### **11. Levée de l'assemblée**

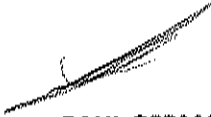
**Résolution AR 20180529.11**

Louise Galland propose la levée de l'assemblée, l'ordre du jour étant complété à 10h40.

**Adopté à l'unanimité**

La prochaine réunion se tiendra à l'hôtel de ville de Prévost au 2870 boul. Curé Labelle, Prévost à 9h00, le 26 juin 2018.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées



**PAUL GERMAIN  
PRÉSIDENT**

**VIVIANE DAGENAI  
SECRÉTAIRE**